

Charte des partenariats socio-économiques, culturels et institutionnels de Sorbonne Université

Table des matières

- **Préambule**
- 1. Objectifs de la charte**
- 2. Définition d'un partenariat**
- 3. Périmètre de la charte**
- 4. Valeurs de Sorbonne Université**
- 5. Engagements réciproques**
- 6. Gouvernance, suivi et évaluation**
- 7. Communication et publicité**
- **Contacts**

Préambule

Héritière de la Sorbonne fondée au XIII^e siècle et de sa tradition humaniste, Sorbonne Université incarne aujourd'hui l'excellence académique, scientifique et culturelle française à l'échelle mondiale. Dans une approche résolument interdisciplinaire en lettres, sciences & ingénierie et santé, elle est ouverte à la société pour répondre aux grands enjeux du XXI^e siècle.

Dans un monde en transition, les partenariats jouent un rôle décisif pour renforcer l'impact sociétal, culturel, économique et scientifique de l'université. Cette charte établit les principes, les valeurs et les modalités encadrant les collaborations que Sorbonne Université noue avec ses partenaires. Elle pose les fondements des relations contractuelles que notre communauté est amenée à développer avec les tiers, notamment les entreprises, les associations, les collectivités territoriales, les institutions culturelles et les organismes internationaux.

La charte des partenariats de Sorbonne Université s'inscrit dans le cadre juridique général de l'enseignement supérieur public en France, régi par le Code général de la fonction publique, le Code de la recherche et le Code de l'éducation, et complété par la législation relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Elle se réfère également à [l'avis du Collège de déontologie du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la](#)

[Recherche](#) du 19 juin 2024 portant sur le cadre de la coopération scientifique et technologique internationale des universités et au rôle et à la place de l'université dans l'organisation des débats publics. Elle s'articule enfin avec d'autres chartes produites par Sorbonne Université et listées par son règlement intérieur, par exemple la Charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la Charte de lutte contre toutes les formes de discrimination ou la Charte du développement durable. La présente charte rappelle ainsi les principes de liberté académique, de neutralité, d'impartialité, de respect des droits humains, de transparence, d'intégrité scientifique et de respect des valeurs du service public qui engagent Sorbonne Université.

Cette charte des partenariats constitue un cadre de référence partagé entre notre communauté universitaire et nos partenaires. Elle ne se substitue pas aux conventions et documents contractuels et juridiques qui nous lient à eux. Elle pourra être revue périodiquement pour s'adapter aux évolutions du contexte institutionnel ou partenarial de l'université.

1. Objectifs de la charte

La charte des partenariats de Sorbonne Université poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser des partenariats fondés sur le partage de valeurs, la vision partagée, la soutenabilité et des engagements équilibrés.
- Préciser les objectifs, modalités de collaboration et engagements réciproques entre l'université et ses partenaires.
- Rappeler les principes et attendus d'une collaboration avec un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel comme Sorbonne Université.
- Contribuer à la structuration des relations partenariales de Sorbonne Université avec les acteurs socio-économiques, culturels et institutionnels.

Cette Charte s'inscrit ainsi dans une démarche de structuration de sa stratégie relationnelle et partenariale avec les acteurs socio-économiques, culturels et institutionnels tels que présentée dans le [Projet d'établissement 2025-2029](#).

2. Définition d'un partenariat

Un partenariat est défini comme une collaboration équilibrée, portant sur des engagements réciproques entre Sorbonne Université et son partenaire, et formalisée par un document contractuel (conventions, accord de consortium par exemple) avec ou sans contreparties financières.

Il en résulte que :

- Un partenariat est toujours conclu entre personnes morales.
- Un partenariat ne couvre pas les engagements individuels.

- Un partenariat est toujours fondé sur la réciprocité, même en l'absence de transaction financière ; dès lors les apports de Sorbonne Université dans le cadre d'un partenariat doivent faire l'objet de contreparties, et le cas échéant d'une valorisation.
- Un partenariat fait l'objet d'un document contractuel systématiquement rédigé en langue française : les partenariats conclus avec un ou plusieurs cocontractants étrangers pourront comporter, outre la rédaction en français, une ou plusieurs versions en langue étrangère faisant également foi (art. 5 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française).

Les partenariats noués par Sorbonne Université visent notamment à :

- Contribuer au développement des missions de recherche, d'innovation, de formation, d'insertion professionnelle et de diffusion des savoirs de Sorbonne Université.
- Contribuer au développement scientifique, culturel et économique des acteurs de la société.

3. Périmètre de la charte

La présente charte s'applique aux collaborations que toutes les structures de Sorbonne Université développent avec :

- Des partenaires socio-économiques : entreprises, start-ups, associations professionnelles, chambres consulaires...
- Des partenaires culturels et médiatiques : institutions muséales, théâtres, bibliothèques, festivals, centres d'art, fondations, médias...
- Des partenaires institutionnels : ministères, collectivités territoriales, agences publiques, universités partenaires, organisations internationales...

La présente charte est également applicable à l'ensemble des collaborations nouées par la Fondation Sorbonne Université ainsi que par Sorbonne Université Innovation avec ces partenaires.

4. Valeurs de Sorbonne Université

Les valeurs que porte Sorbonne Université et qui guident les principes de production et de diffusion de ses contributions scientifiques s'appliquent également à la manière dont nous concevons, nouons et faisons vivre nos partenariats.

Ce corpus de valeurs est le suivant :

- **Liberté académique :**
Le Code de l'éducation rappelle que « le service public de l'enseignement supérieur [...] tend à l'objectivité du savoir ; il respecte la diversité des opinions. Il doit garantir à

l'enseignement et à la recherche leurs possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique. » Ce principe fondamental garantit l'indépendance intellectuelle de Sorbonne Université ainsi que la crédibilité et la légitimité scientifique au fondement des partenariats que nous nouons.

- **Excellence et rigueur scientifique :**

Les partenariats que noue Sorbonne Université doivent préserver la qualité et l'intégrité des résultats de la recherche, conformément aux engagements universitaires de haut niveau scientifique.

- **Neutralité et laïcité du Service Public :**

Le Code de l'éducation rappelle que « Le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique. ». Le Code général de la Fonction publique indique également que les obligations des agents publics reposent sur les valeurs du service public telles que la dignité, l'impartialité, l'intégrité, la probité, la neutralité et la laïcité. La décision de nouer un partenariat ou non, sa conception et sa mise en œuvre, ainsi que la décision de le prolonger, le rompre ou ne pas le renouveler sont guidés par ces principes et ne peuvent pas être fondés sur des considérations politiques, religieuses ou idéologiques sous réserve de directives gouvernementales ou émanant des institutions de l'Union Européenne.

A ce titre, Sorbonne Université dispose d'un [Référént déontologue et alerte](#) ainsi que d'un [Référént laïcité](#) qui peuvent être saisis à tout moment par ses agents, notamment s'agissant de questions relatives à d'éventuels conflits d'intérêts ou en lien avec l'application du principe de laïcité.

- **Bon emploi des fonds publics :**

En tant qu'établissement public engagé au service de la société, Sorbonne Université affirme sa responsabilité envers le respect de l'utilisation rigoureuse, transparente et responsable des fonds publics. Chaque partenariat doit contribuer à une gestion vertueuse des ressources, en garantissant une pleine transparence quant à l'origine et l'affectation des financements, ainsi qu'une justification régulière des dépenses engagées. L'université et ses partenaires s'engagent à veiller constamment à la pertinence et à l'efficacité économique et sociale des projets soutenus, conformément aux valeurs d'éthique, de solidarité et de responsabilité sociétale inscrites dans le Projet d'établissement 2025–2029, et aux principes déontologiques régissant l'action publique.

- **Humanisme et solidarité :**

Cette charte promeut des collaborations respectueuses des personnes, de la diversité et des droits humains, tant pour les membres de sa communauté impliqués dans nos partenariats (étudiantes, étudiants et personnels) que pour les collaborateurs de ces partenaires.

- **Transparence et équité :**

Les documents encadrant un partenariat doivent être accessibles, compréhensibles, transparents et équilibrés au bénéfice de toutes les parties prenantes.

- **Promotion de la science ouverte :**

Sorbonne Université est pleinement engagée dans le mouvement de la science ouverte afin d'offrir à tous un accès libre aux résultats de ses recherches, de permettre à chacun des membres de sa communauté de se réapproprier sa production, de s'ouvrir davantage aux collaborations nationales et internationales, de contribuer efficacement à la découverte de solutions répondant aux grands enjeux de société et de partager avec les citoyens les fruits de leur contribution à la recherche publique.

- **Traçabilité, intégrité et juste attribution des données :**

Les partenariats encadrés par la présente charte s'engagent à respecter la traçabilité, l'intégrité et la juste attribution des données produites dans le cadre des projets communs.

- **Responsabilité sociétale (parité, inclusivité, environnement) :**

Les collaborations que nous nouons doivent être cohérentes avec les objectifs définis en la matière dans notre Projet d'établissement 2025-2029, notre Charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notre Charte de lutte contre toutes les formes de discrimination et notre Charte du développement durable.

- **Dialogue interculturel et multilatéralisme :**

Sorbonne Université est actrice du dialogue global entre les peuples, favorisant ainsi des partenariats internationaux respectueux et équilibrés.

5. Engagements réciproques

Sorbonne Université s'engage à :

- Mettre à disposition l'excellence scientifique, pédagogique et culturelle de ses équipes et de ses infrastructures, dans une démarche d'ouverture et de co-construction ;
- Favoriser activement l'accès de ses étudiantes et étudiants à des expériences enrichissantes dans les milieux socio-économiques, culturels et institutionnels partenaires ;
- Garantir une gouvernance transparente et rigoureuse des partenariats, dans le respect des principes d'indépendance, d'éthique et d'intégrité scientifique ;
- Assurer le respect strict de la confidentialité, des engagements contractuels et des règles de propriété intellectuelle applicables ;
- Mettre en valeur les actions menées conjointement, dans une perspective d'intérêt général, au bénéfice des territoires et des publics concernés ;
- Veiller à une utilisation responsable et exemplaire des ressources publiques engagées dans les partenariats, conformément aux principes légaux et déontologiques en la matière.

Les partenaires de Sorbonne Université s'engagent à :

- Soutenir activement les missions fondamentales de l'université que sont la recherche, la formation, l'innovation et la diffusion des savoirs ;
- Contribuer de manière effective et concrète aux projets communs, qu'il s'agisse d'apports financiers, logistiques, matériels, humains ou de compétences ;
- Respecter pleinement les valeurs fondamentales de Sorbonne Université ;
- Offrir un cadre d'accueil exemplaire et inclusif aux étudiantes, étudiants et personnels impliqués dans les projets communs ;
- Garantir la transparence sur les résultats et l'impact significatif des projets réalisés conjointement, et veiller à leur partage équitable ;
- Reconnaître explicitement et mettre en valeur publiquement les contributions scientifiques, culturelles et sociétales apportées par Sorbonne Université au travers des partenariats engagés.

6. Gouvernance, suivi et évaluation

Les partenariats que noue Sorbonne Université seront organisés selon les principes suivants :

- **Pilotage** : chaque partenariat sera rattaché à un service référent selon sa typologie (relations entreprises, culture, coopération internationale, etc.) qui sera ainsi son point de contact privilégié dans le temps, sans en être pour autant exclusif, et assurera la coordination avec les autres services.
- **Suivi** : des points d'étape réguliers devront être organisés pour assurer la qualité du partenariat. En fonction de la nature et de l'amplitude du projet, des comités de pilotage et de suivi pourront être créés.
- **Évaluation** : à échéance définie, les partenariats structurants feront l'objet d'un bilan qualitatif et/ou quantitatif.

7. Communication et publicité

La présente charte constitue un cadre de référence partagé pour construire des partenariats équilibrés, responsables et porteurs de sens. Sorbonne Université encourage sa diffusion auprès de l'ensemble de ses partenaires, internes comme externes, afin d'en faire un outil de dialogue, de lisibilité et de confiance.

Sans caractère prescriptif en matière de communication institutionnelle, la charte peut être mentionnée dans les documents contractuels ou promotionnels des collaborations, lorsque cela est pertinent. Son usage contribue à faire connaître les engagements mutuels, à renforcer la visibilité de l'université et à mettre en valeur la qualité des relations établies avec ses partenaires.



Les services compétents de l'université accompagneront, le cas échéant, les équipes dans l'appropriation et la diffusion de cette charte.

Contacts

Pour toute question relative à cette Charte et plus globalement aux relations extérieures et partenariales de Sorbonne Université, contactez :

partenariats@sorbonne-universite.fr